



Equipement obligatoire

270 €



Permis MOTO A2 VERS A

Permis A2 vers A (7h) A partir de 2 ans de permis A2

Arrêté du 08/11/2012 (passage A2 vers A)

Formation réalisable 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans du permis A2

Formation de 7h :
- 2h de leçons théoriques
- 2h de leçons pratiques hors circulation
- 3h de leçons pratiques en circulation

Tarifs A2	Tarif TTC
Formation de 7h	270 €
Frais administratif	Inclus
Frais de dématérialisation (ANTS)	Inclus

Seuls les candidats à jour dans leur paiement seront présentés à l'examen. * Formation minimum obligatoire en boîte manuelle : 20h (arrêté du 5 mars 1991)

* Formation minimum obligatoire en boîte automatique : 13h (arrêté du 5 mars 1991) ; ** Ces frais sont définis forfaitairement par référence aux tarifs horaires facturés par l'établissement pour la formation pratique correspondant, sans dépasser le plafond fixé par le décret. Tarifs applicables à partir du 01/01/2025